

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Arques

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte rendu de la séance du 15 novembre 2006.

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 - désignation d'un Secrétaire de Séance

RAPPORTEUR

M. DENIS

COMMISSION GENERALE

N° 2 – orientations du SmageAa pour 2007 et les années suivantes

M. DENIS

FINANCES

N° 3 – compte administratif 2006 – compte de gestion

M. DENIS

N° 4 – budget primitif 2007

M. DENIS

RESSOURCE – QUALITE – MILIEUX

N°5 – protection de berges – commune de Tilques

M. DUCROCQ

N°6 – lutte contre le rat musqué – aide aux GDON

M. DUCROCQ

MARAIS

N°7 – acquisition d'un chaland et de matériels complémentaires

M. BERTELOOT

N°8 – stations limnimétriques

M. BERTELOOT

Questions diverses

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n° 1

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet M. BERTELOOT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire assisté des Services de la Communauté, pour rédiger le procès-verbal de séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n° 2

COMMISSION GENERALE: Orientations du SmageAa pour 2007 et les années suivantes

RAPPORTEUR : M. DENIS

1. Le SmageAa est maintenant en place depuis trois ans. Ses compétences sont liées à la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois dont l'objectif est d'aboutir à une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.
2. Aujourd'hui, avec les différentes opérations lancées ou en voie de l'être, nous vous proposons un document de référence présentant les grandes orientations du SmageAa. Ce document se base sur le SAGE bien sûr, mais aussi sur les différentes délibérations prises par opération et sur le débat d'orientation budgétaire 2007.
3. Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa (un technicien par axe). Il s'agit de :
4. la lutte contre les inondations, avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise,
5. la mise en valeur des milieux humides et aquatiques, avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents
6. l'animation agricole, mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.
7. En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).
8. Le document joint présente de façon synthétique les différentes opérations engagées ou à venir. La présentation est faite par commission.
9. Le comité syndical approuve le document présentant les projets du SmageAa pour 2007 et les années suivantes. Ces opérations seront mises en oeuvre sous réserve de l'obtention des financements correspondants et des autorisations administratives nécessaires.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 MARS 2007

le président
C. DENIS



Le Président,
Christian DENIS

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES
Sur convocation en date du 15/02/2007**

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard
REBENA délégués titulaires.
Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,
Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis
DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude
DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur
Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël
DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.*

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22



LES PROJETS DU SMAGEAA – 2007-2013

Commission Inondation

1. Travaux d'aménagements contre les crues
 - > Régulation dans les vallons creux
 - > Résorption des désordres locaux
 - > Mobilisation du champ d'expansion des crues
2. Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
3. Organisation et communication de crise
A venir : accompagner les communes dans la mise en place de leur organisation et communication de crise.
4. Accompagnement de projets
En cours : soutien technique et financier de projets conformes au S.A.G.E. et visant la maîtrise des écoulements...

Commission Marais

5. Amélioration des casiers hydrauliques
6. Entretien des voies d'eau secondaires du marais
7. Accompagnement de projets
En cours : accompagnement de certains projets du Groupe de travail Marais du PNR et de la CASO

Commission Ressources – Qualité – Milieux

8. Plan de Gestion de l'Aa rivière et de ses affluents
 - > Entretien pluriannuel
 - > Lutte contre les espèces végétales invasives
 - > Restauration des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique
 - > Reconquête de la ripisylve
 - > Evaluation écologique
9. Coordination de la lutte contre le rat musqué

Aspects Généraux

10. Communication
Lettre du SmageAa (existante) et d'un site Internet (à venir)
11. Pôle de l'Eau
Suivi du projet (en cours)
12. Contrat de rivière de l'Aa
Le SmageAa afin de planifier les programmes de mise en œuvre du S.A.G.E. a étudié la possibilité de mettre en place un contrat de rivière, suite logique du S.A.G.E. Ce projet a été validé par le comité de Bassin en décembre 2005. Le contrat reste à élaborer (maîtrise d'ouvrage pour la rédaction : PNR). Le SmageAa sera partenaire.

Chaque programme peut se décliner en une ou plusieurs opérations.

Les coûts sont donnés à titre indicatif. Il faut y ajouter systématiquement des coûts d'ingénierie de suivi. Le SmageAa ne sera pas forcément le maître d'ouvrage de chaque opération (notamment pour bassin des vallées adjacentes, restauration des barrages, entretien des voies d'eau secondaires du marais, ...)

1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT CONTRE LES CRUES

1.1. MOBILISATION DU CHAMP D'EXPANSION DES CRUES

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
 Orientation spécifique [11] Maîtriser les crues en fond de vallée
 Programme d'action A11. Programme de travaux d'aménagement contre les crues

► Objectifs

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

► Bénéfices attendus

Diminution des conséquences des crues
 Préservation du champ d'expansion des crues existant
 Prise en compte du risque

► Contraintes prévisibles

Accoutumance à l'absence de risque
 Maîtrise du foncier
 Modification du paysage
 Entretien des ouvrages

► Description

Inventaire des aménagements existants et en projet
 Désignation d'un maître d'œuvre
 Dont étude préalable pour la définition technique des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues : programmation et avant-projet
 Autorisations réglementaires
 Travaux

► Echéance

juin 2004
 1^{er} semestre 2006
 à partir de 2007
 à partir de 2007-2008

► Partenaires

Collectivités locales
 Propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 PNR

Conseil général 62
 Conseil régional
 Agence de l'Eau
 Etat : DIREN / MISE
 EPF / SAFER

► Moyens

Estimation du projet initial (2000) : 6 600 000 €
 pour 5 bassins de régulation sur l'Aa et affluents
 + acquisitions foncières
 + études techniques
 + maîtrise d'œuvre
 + entretien
 + "prime de surinondation"

A définir :
 maîtrise d'œuvre
 + études techniques
 + acquisitions foncières
 + travaux
 + entretien

► Critères d'évaluation

Volumes retenus
 Nombre d'habitations protégées
 Suivi des sinistres
 Evaluation du potentiel écologique des sites

► Communication

Sur les réalisations en cours et leurs objectifs
 Instituer une culture du risque
 Améliorer l'information en cas de crise

► Projets annexes

Autres travaux d'aménagement contre les crues
 Entretien pérenne de l'Aa et ses affluents
 Gestion des barrages et des seuils
 Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
 Préservation du champ d'expansion des crues

1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT CONTRE LES CRUES

1.2. REGULATION DANS LES VALLONS CREUX

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements

Orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural

IV.[12].3. Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue

► Objectifs

1. Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

1.2. Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

► Bénéfices attendus

Régulation des apports à l'Aa

Diminution des conséquences des crues

Prise en compte du risque

Réduction des apports de limons à la rivière

Mise en place d'un cahier des charges pour la généralisation

► Contraintes prévisibles

Accoutumance à l'absence de risque

Maîtrise du foncier

Entretien des ouvrages

Accès difficile pour les travaux

► Description

Etudes préalables - avant-projet + expertise écologique

Problème : les deux sites ne sont pas favorables

Recherche d'autres sites

Expertise écologique + Finalisation de l'AVP

Désignation d'un maître d'œuvre

Acquisitions foncières

Réalisation à titre expérimental de 2 aménagements de vallons creux

Généralisation aux autres vallées adjacentes adaptées - communication

► Echéance

2005 et 1^{er} semestre 2006

hiver 2006/07

printemps 2007

2^e semestre 2007

automne 2007 ?

► Partenaires

Collectivités locales, qui peuvent être maîtres d'ouvrage

Propriétaires fonciers et exploitants agricoles

Conservatoire Botanique de Bailleul

Conseils généraux

Conseil régional

Agence de l'Eau

Etat : DIREN / MISE

EPF / SAFER

► Moyens

Etude préalable et cahier des charges type : 15 235 €HT

Expertise écologique : 4 465 €HT

+ études techniques : 6 794 €HT (sols) + 2 900 €HT (topo)

+ avenants 3^{ème} site

+ acquisitions foncières

+ maîtrise d'œuvre

+ travaux 1 creuse : estimation

programmation - 40 000 €

+ entretien

► Critères d'évaluation

Volumes retenus

Nombre d'habitations protégées

Suivi des sinistres

► Communication

Sur les réalisations en cours et leurs objectifs

Instituer une culture du risque

Améliorer l'information en cas de crise

► Projets annexes

Corridors écologiques

Autres travaux d'aménagement contre les crues

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols : animation sur les sous-bassins versants amonts

1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT CONTRE LES CRUES

1.3. RESORPTION DES DESORDRES LOCAUX

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
 Orientation spécifique [11] Maîtriser les crues en fond de vallée
 Programme d'action A11. Programme de travaux d'aménagement contre les crues
 Programme d'action A9.3 Plan de gestion des barrages et des seuils

► Objectifs

1. Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
- 1.3. Supprimer les points noirs hydrauliques sur l'Aa et ses affluents sans aggraver les situations à l'aval

► Bénéfices attendus

Diminution des conséquences des crues
 Préservation du champ d'expansion des crues existant
 Prise en compte du risque

► Contraintes prévisibles

Accoutumance à l'absence de risque
 Maîtrise du foncier

► Description

Inventaire des ouvrages et de leur état
 Réflexion sur l'avenir des ouvrages
 Etude préalable pour l'aménagement de 2 ouvrages points noirs hydrauliques
 + deux sites spécifiques (Nordal + ouverture d'un bras à Blendecques)
 Choix des maîtres d'ouvrage
 Désignation d'un maître d'œuvre
 Autorisations réglementaires
 Travaux
 + Cf Snick

► Echéance

Eté 2005
 2005
 2è semestre 2006

 hiver 2006
 hiver 2006
 à partir de 2007

► Partenaires

Collectivités locales, qui peuvent être maîtres d'ouvrage
 Propriétaires fonciers, gestionnaires des ouvrages et exploitants agricoles

Conseil général 62
 Conseil régional
 Agence de l'Eau
 Etat : DIREN / MISE
 EPF / SAFER

► Moyens

Etudes préalables
 + maîtrise d'œuvre
 + études techniques

+ acquisitions foncières
 + travaux
 + entretien

► Critères d'évaluation

Volumes retenus
 Nombre d'habitations protégées
 Suivi des sinistres

► Communication

Sur les réalisations en cours et leurs objectifs
 Instituer une culture du risque
 Améliorer l'information en cas de crise

► Projets annexes

Autres travaux d'aménagement contre les crues
 Entretien pérenne de l'Aa et ses affluents
 Gestion des barrages et des seuils
 Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
 Préservation du champ d'expansion des crues

2. LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
 Orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural
 Programme d'action A12. Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural

► Objectifs

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► Bénéfices attendus

Limitation des ruissellements
 Amélioration de la qualité des rivières
 Préservation du capital des sols agricoles

► Contraintes prévisibles

Effet diffus
 Démarche volontaire des agriculteurs

► Description

fonds d'aide expérimental pour l'implantation de couverts hivernaux
 Assurer un suivi des implantations et de leurs effets
 Mise en place du fonds d'aide couvert hivernal 2005
 Evaluation 2005
 Embauche de l'animateur agricole
 Dispositif expérimental d'évaluation sur Hallines
 Fonds d'aide couvert hivernal 2006
 Animation du projet pilote (appel à projet du MEDD)

► Echéance

Eté 2004
 Hiver 2004
 Printemps 2005
 Hiver 2005
 Janvier 2006
 2006-2009
 hiver 2006
 2006-2010

► Partenaires

PNR/CLE
 Chambres d'Agriculture et GRDA
 Syndicats agricoles

Conseil régional
 Conseil général
 Agence de l'Eau
 Etat

► Moyens

Fonds d'aide 2004 : 16 800 € TTC
 Réalisé 2005 :
 Fonds d'aide 2005 : 19 340 € TTC
 animation couvert : 747 € TTC
 semoir : 4 500 €

A venir :
 Fonds d'aide prévisionnel : 30 000 € TTC/an
 Animation : 35 000 € TTC/an

► Critères d'évaluation

Surfaces couvertes contractualisées
 Répartition des surfaces

► Communication

Formation / Information des agriculteurs
 Presse agricole

► Projets annexes

Programme de soutien à la protection des captages (outils similaires) (à venir)

2. LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

2.1. APPEL A PROJET DU MEDD : RECONQUÊTE DE L'EAU

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
 Orientation spécifique [12] Maîtriser les écoulements en milieu rural
 Programme d'action A12. Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural

► Objectifs

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.
 Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.
 En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.

► Bénéfices attendus

Amélioration de la qualité des rivières –
 amélioration des capacités piscicoles
 Préservation du capital des sols agricoles
 Limitation des ruissellements
 Amélioration de la qualité des nappes

► Contraintes prévisibles

Effet limité due à l'action concentrée sur des sous-
 bassins versants
 Démarche volontaire des agriculteurs

► Description

Montage du dossier
 Embauche de l'animateur agricole
 Approfondissement des diagnostics des 9 sites – élaboration des programmes
 d'action
 Mise en œuvre des programmes d'action
 Evaluation

► Echéance

2005
 Janvier 2006
 2006-2007
 2008-2010

► Partenaires

PNR/CLE
 Chambres d'Agriculture et GRDA
 Syndicats agricoles

Agence de l'Eau
 Etat
 Conseil régional
 Conseil général

► Moyens

Fonctionnement pour 5 ans
 Animation : 171 670 €TTC
 MAE : 335 500 €TTC
 Fonds d'aide pts aménagements : 57 000 €TTC

Investissement :
 Matériel : 20 500 €HT

► Critères d'évaluation

Surfaces couvertes contractualisées
 Répartition des surfaces
 Nombres et linéaire d'aménagement

SEQ Eau

► Communication

Formation / Information des agriculteurs
 Presse agricole
 A développer ...

► Projets annexes

3. ORGANISATION ET COMMUNICATION DE CRISE

► **Référence au S.A.G.E.**

Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
Orientation spécifique [11] Maîtriser les crues en fond de vallée

► **Objectifs**

Prévoir les moyens à mettre en œuvre pour gérer au mieux la crise d'inondation. Mettre en place le retour d'expérience pour améliorer la prévention. Organiser l'information de la population. Instituer une culture du risque.

► **Bénéfices attendus**

Prise en compte du risque.
Limiter les dégâts matériels et psychologiques.

► **Contraintes prévisibles**

Maintenir la vigilance dans le temps et garder les plans de sauvegarde à jour.

► **Description**

Accompagnement des communes volontaires pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde
Recherche de repères de crues
Communication, "animation" autour des historiques des crues

► **Echéance**

A partir de l'hiver 2006/2007
Hiver 2006/2007
A partir de 2007

► **Partenaires**

Communes, écoles
Services de secours,
Préfectures

► **Moyens**

Animation
communication

► **Critères d'évaluation**

Mise en place et mise à jours des Plans Communaux de Sauvegarde
Mise en place et communication autour des repères de crue
Retours d'expérience

► **Communication**

Objet de l'action

► **Projets annexes**

Travaux préventifs d'aménagement contre les crues
Entretien pérenne de l'Aa et ses affluents
Gestion des barrages et des seuils
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Préservation du champ d'expansion des crues

5. AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES CASIERS HYDRAULIQUES

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique V. Maintien des activités du marais audomarois
 Orientation spécifique [14] Maîtriser le fonctionnement hydraulique et les niveaux d'eau
 Programme d'action A14.2. Programme casiers hydrauliques

► Objectifs

Améliorer les moyens de gestion de certains casiers bien définis sur lesquels seront regroupées les activités agricoles les plus vulnérables aux crues et en fixer le mode de gestion.

► Bénéfices attendus

Maintien du maraîchage
 Amélioration des conditions de culture hors des périodes à risque
 Diminution de l'impact d'une crue sur les secteurs hors casier

► Contraintes prévisibles

Mobilisation de la population maraîchère
 Nécessité de réorganisation foncière
 Difficulté à faire ouvrir les casiers en période hivernale

► Description

Identification des casiers à protéger
 Proposition d'intervention
 Etude d'avant-projet et animation
 Maîtrise d'œuvre
 Travaux (Maîtrise d'ouvrage : ASAMA)
 Si nécessaire, réorganisation foncière

► Echéance

Automne 2004
 Eté 2005
 Nov. 2005/avril 06

Implantation du dispositif de suivi : 3 limnimètres (SmageAa)

2007

► Partenaires

Gestionnaires de casiers et exploitants
 PNR, CASO et communes concernées
 Chambre d'Agriculture 62, GRDA, Syndicat des maraîchers
 7^{ème} Section des Wateringues

Conseil régional, conseils généraux
 Agence de l'Eau
 Etat

► Moyens

Animation : 16 840 € (dont 2 680 € indemnité de stage 6 mois)
 + 1 500 € frais déplacement et divers = 18 340 €
 Maîtrise d'œuvre : ???
 Travaux (maîtrise d'ouvrage : ASAMA) : environ 170 000 €

► Critères d'évaluation

Maintien du maraîchage traditionnel
 Qualité de l'eau et des sédiments dans le casier
 Surface d'expansion des crues hivernale

► Communication

Presse locale
 Réunions par casiers

► Projets annexes

Suivi du protocole de gestion du canal et des travaux d'amélioration de l'évacuation des crues à la mer
 Soutien à l'agriculture traditionnelle du marais (Groupe de travail Marais du Parc naturel régional et de la C.A.S.O.)

6. ENTRETIEN DES VOIES D'EAU SECONDAIRES DU MARAIS

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique V. Maintien des activités du marais audomarois
 Orientation spécifique [16] Entretien des voies d'eau et les berges
 Programme d'action A16.1. Plan d'entretien des voies d'eau

► Objectifs

Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

► Bénéfices attendus

Amélioration de la qualité de l'eau
 Augmentation de la capacité de drainage après une éventuelle crue

► Contraintes prévisibles

Importance du linéaire et du nombre de propriétaires
 Absence d'accès terrestres

► Description

Identifier avec la 7^{ème} Section la possibilité d'augmenter ses moyens d'intervention
 Etablir un cahier des charges
 Eventuellement, participation à l'acquisition d'un chaland
 Eventuellement établir un plan d'intervention pour donner des priorités d'intervention
 Information – sensibilisation auprès des propriétaires riverains

► Echéance

A partir de 2007

► Partenaires

Propriétaires riverains
 7^{ème} Section des Wateringues
 PNR, CASO et communes concernées

Conseil régional, conseils généraux
 Agence de l'Eau
 Etat

► Moyens

Estimation :
 Moyen humain : 1 à 2 agents d'entretien
 Moyen techniques : 200 000 € (bateau polyvalent faucardeur-drageur, ...)
 Campagne d'information : 10 000 €

► Critères d'évaluation

Linéaire entretenu
 Etat d'eutrophisation des voies d'eau
 Etat de comblement des voies d'eau

► Communication

Auprès des propriétaires riverains sur leur obligation d'entretien et les possibilités offertes par le plan en question

► Projets annexes

Amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers
 Document d'objectif collectif pour le marais audomarois (PNR et CASO)

8. PLAN DE GESTION DE L'AA RIVIERE ET DE SES AFFLUENTS

8.1. ENTRETIEN PLURIANNUEL DE L'AA ET SES AFFLUENTS

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
 Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
 Programme d'action A9.1. Equipe permanente d'entretien de l'Aa

► Objectifs

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques. Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.

► Bénéfices attendus

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
 Amélioration des conditions hydrauliques
 Amélioration des capacités piscicoles
 Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

► Contraintes prévisibles

110 km à entretenir
 Tendance au désengagement de responsabilité des propriétaires riverains

► Description

Equipe en place depuis le 16/02/04 (suite à la 1^{ère} phase 1998/2003)
 Validation du programme pluriannuel d'entretien 2004-2006
 Code de bonne conduite en rivière
 Mise en place d'un fonds d'aide à l'aménagement de berges
 Définition du plan d'entretien 2007/2016
 Mise en place d'une DIG pour légitimer l'intervention et gagner en cohérence territoriale

► Echéance

16/02/04
 septembre 2004
 Eté 2005
 1^{er} semestre 2006
 2006
 2006/2007

► Partenaires

Agence de l'Eau
 Associations de pêche
 Conseil Supérieur de la Pêche
 MISE

► Moyens

salaires (1 chef d'équipe + 3 cantonniers de rivière + 1 technicien à 1/3 temps) : 130 000 € (117 000 € + 13 000 €)
 + charge de fonctionnement : 34 000 €/an
 + investissement : 50 000 € / 5 ans
 + communication : 10 000 €

► Critères d'évaluation

Qualité du milieu
 Linéaire entretenu et fréquence d'intervention
 Satisfaction des riverains

► Communication

Sur le rôle de l'équipe (presse, maires, riverains)
 Sur les obligations des riverains
 Sur un code des bonnes pratiques aux abords des cours d'eau

► Projets annexes

Les autres volets du Plan de Gestion de l'Aa et ses affluents
 Coordination de la lutte contre le rat musqué

8. PLAN DE GESTION DE L'AA RIVIERE ET DE SES AFFLUENTS

8.3. RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES ET RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Restauration des habitats aquatiques

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
 Orientation spécifique [10] Satisfaire les usages de loisirs
 Programme d'action A10.1. Programme de restauration des capacités piscicoles

► Objectifs

Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents. A cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages.

► Bénéfices attendus

Mise en valeur des capacités naturelles de la rivière
 Préservation des populations sauvages
 Limitation des rempoissonnements
 Redynamisation de l'activité pêche de loisir

► Contraintes prévisibles

Motivation des associations locales de pêche
 Effets visibles à long terme

► Description

Suivi et accompagnement de l'élaboration des plans de gestion piscicoles du Pas-de-Calais et du Nord
 Mise en réseau des associations locales de pêche
 Proposition d'aménagements pilotes (1^{ère} opération sur Renty)
 Poursuite des aménagements

► Echéance

En cours
 Année 2006
 Depuis 2004
 à partir de 2006

► Partenaires

Fédérations départementales de pêche
 Associations locales de pêche
 Conseil Supérieur de la Pêche

Conseil régional, conseils généraux
 Agence de l'Eau
 Etat

► Moyens

1 technicien de rivière à temps partiel (1/6 puis 1/4) sur ce programme : 6 000 €/an puis 9 000 €/an
 + opération d'aménagement : 2 000 € / opération
 + communication : 10 000 €

► Critères d'évaluation

Qualité des peuplements piscicoles
 Qualité du milieu
 Suivi écologique des actions par un bureau d'étude et un comité d'expert

► Communication

Après des sociétaires des associations locales / qualité du milieu, biologie des poissons
 Lors des aménagements pilotes

► Projets annexes

Les autres volets du Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

8. PLAN DE GESTION DE L'AA RIVIERE ET DE SES AFFLUENTS

8.3. RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES ET RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Rétablissement de la continuité écologique

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
Programme d'action A9.3. Plan de gestion des barrages et des seuils

► Objectifs

Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés. Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.

► Bénéfices attendus

Amélioration des conditions hydrauliques
Rétablissement de la circulation des poissons
Mise en valeur du patrimoine

► Contraintes prévisibles

Propriétés privées (quasi-exclusivement)
Etat souvent très dégradé
Nombre important (une centaine)

► Description

Inventaire des ouvrages
Démarrage des travaux à partir d'un ordre de priorité
1^{ers} travaux sur le Moulin Snick à Blendecques
DIG pour étude franchissabilité et premiers équipements d'ouvrage
Etude de franchissabilité et avant-projets d'aménagements
maîtrise d'œuvre et travaux
Mise en place d'un protocole de gestion des ouvrages

► Echéance

Eté 2005
à partir de 2005
décembre 2005
2006/2007
2007/2008
à partir de 2007
2009

► Partenaires

Propriétaires
Collectivités
Conseil Supérieur de la Pêche

Conseil régional, conseils généraux
Agence de l'Eau
Etat

► Moyens

Réalisé 2005 : inventaire : 1 300 € (stage 3 mois)
Technicien rivière (1/4 temps) 9 000€
Etude préalable aux aménagements à vocation piscicole : 200 000 €
Maîtrise d'œuvre
Travaux : Variable selon l'ouvrage

► Critères d'évaluation

Etat fonctionnel des barrages et des seuils
Evolution du profil en long du cours d'eau
Evaluation écologique

► Communication

Auprès des ouvrages aménagés
Pour une gestion coordonnée

► Projets annexes

Les autres volets du Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

8. PLAN DE GESTION DE L'AA RIVIERE ET DE SES AFFLUENTS

8.3. RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES ET RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Réfection du vannage du moulin Snick

► Référence au S.A.G.E.

A l'origine : Orientation stratégique IV. Maîtrise des écoulements
 2006 : Orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques
 Orientation spécifique [9] Entretien de façon pérenne les milieux
 Programme d'action A9.3. Plan de gestion des barrages et des seuils

► Objectifs

mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]

Rendre franchissable le 1^{er} barrage infranchissable sur l'Aa – présence de Truite de mer et Lamproie fluviatile en aval.

► Bénéfices attendus

Restauration des capacités piscicoles de l'Aa

► Contraintes prévisibles

Intervention en domaine privé - maîtrise du foncier
 Intervention sur un patrimoine culturel
 Evaluation de l'efficacité de la passe

► Description

Etude d'opportunité
 Etude d'avant-projet
 Démolition du vannage
 Etude projet pour la stabilisation du seuil et le rétablissement de la continuité écologique
 DIG (avec Plan de gestion) et Autorisations administratives
 travaux

► Echéance

printemps 2005
 automne 2005
 décembre 2005

 1^{er} semestre 2006
 automne 2006 – été 2007
 2007

► Partenaires

SCI Moulin Snick
 Villes de Blendques, Arques, St-Omer
 PNR

Conseil général 62
 Conseil régional
 Agence de l'Eau
 Etat : DIREN / MISE

► Moyens

Estimation du projet initial : 348 000 € HT
 + acquisitions foncières
 + maîtrise d'œuvre
 + entretien

Estimation projet 12/05 :
 démontage : 2 990 € (réalisé)
 seuil : 61 000 € HT
 franchissabilité : 25 000 € HT
 maîtrise d'œuvre : 36 780 € HT (dont 19 220 € réalisé)
 + entretien : cf. équipe rivière
 + réhabilitation de la roue : 15 000 € HT

► Critères d'évaluation

Hydrauliques : Evolution de la ligne d'eau amont et aval + Evolution de l'encombrement du siphon VNF en aval
 Suivi écologique

► Communication

Sur les réalisations en cours et leurs objectifs
 Valorisation de la roue avec le PNR

► Projets annexes

Aménagements locaux pour résoudre les problématiques de déficit d'eau dans St-Omer
 Autres travaux d'aménagement contre les crues

Plan de gestion de la rivière
 Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
 Préservation du champ d'expansion des crues

9. COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUÉ

► Référence au S.A.G.E.

Orientation stratégique V. Maintien des activités du marais audomarois
 Orientation spécifique [16] Entretien des voies d'eau et les berges
 Programme d'action A16.3. Plan d'élimination du rat musqué
 Et dans l'orientation stratégique III. Valorisation des milieux humides et aquatiques

► Objectifs

Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.

► Bénéfices attendus

Suppression des dégâts sur les berges et les digues
 Suppression des dégâts sur les cultures
 La lutte mécanique limite les impacts sur la faune autre et les problèmes de pollution

► Contraintes prévisibles

Etendu du linéaire de berges (en particulier dans le marais) et difficulté d'accès
 Prolifération suite à la diminution voire l'arrêt des possibilités de lutte chimique

► Description

Mise en réseau des 8 GDON oeuvrant sur le territoire du SmageAa pour une action cohérente et complémentaire
 Mise en place d'aides aux piégeurs bénévoles (fourniture de pièges, ...)
 Rédaction et diffusion d'un guide pratique du piégeur avec le PNR
 Nouvelles dotations aux GDON
 Organisation d'opérations "coup de poing"

► Echéance

Septembre 2004
 Automne 2004
 Printemps 2005
 annuelles
 ?

► Partenaires

GDON
 PNR / CASO
 Chambre d'Agriculture 62
 FDGDON / SRPV

Conseil régional, conseils généraux
 Agence de l'Eau
 Etat

► Moyens

1 coordonnateur (technicien de rivière, sur une partie de son temps : 1/4 puis 1/6) : 9 000 €/an puis 5 400 €/an
 + communication : 15 000 €
 + aide aux piégeurs bénévoles : 5 000 €/an (réalisé 2005 : 4 000 €)

► Critères d'évaluation

Nombre des rats piégés
 Linéaire piégé

► Communication

Guide pratique du piégeur (avec le PNR)
 Communication lors des opérations coups de poing

► Projets annexes

Entretien pérenne de l'Aa et ses affluents
 Entretien des voies d'eau secondaires du marais

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n° 3

FINANCES : Budget général – Compte administratif 2006 – Compte de gestion – Affectation du résultat – Examen - Adoption

RAPPORTEUR : M. DENIS

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2006.

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses	418 897.32
Recettes	638 105.36
Résultat de l'exercice	219 208.04

Investissement :

Dépenses	48 655.02
Recettes	311 043.72
Résultat de l'exercice	262 388.70

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2005	Part affectée A l'investissement 2006	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Résultat de clôture 2006
investissement	550 827.98		262 388.70	813 216.68
fonctionnement	229 255.45	229 255.45	219 208.04	219 208.04

Les reports de crédits apparaissant en section d'investissement résultent de l'inscription de la totalité des crédits dont la réalisation se trouve reportée ou échelonnée sur plusieurs années.

Ces reports concernent principalement

- en dépenses : les frais d'études, les subventions d'équipement versées, les acquisitions de matériel (outillage).
- en recettes : l'excédent de fonctionnement 2005 reporté, les participations, les subventions et l'autofinancement des amortissements.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Christian DENIS, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		229 255.45		550 827.98		780 083.43
Part affectée à investiss				229 255.45		
Opérations de l'exercice	418 897.32	638 105.36	48 655.02	81 788.27	467 552.54	719 893.63
Totaux	418 897.32	638105.36	48 655.02	861871.70	467 552.54	1 499 977.06
Résultat de clôture		219 208.04		813 216.68		1 032 424.72

Excédent de financement	813 216.68
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	159 552.34
Total à reporter	653 664.34

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement

d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

e) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 219 208.04 € en section d'investissement au compte 1068.

Le Président,
Christian DENIS

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES**

sur convocation en date du 15/02/2007

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCOQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard RE-
BENA délégués titulaires.*

Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,

*Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis DEVUL-
DER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude DELAN-
NOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur Bertrand PETIT
ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël DUQUENOY ayant donné
pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.*

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22

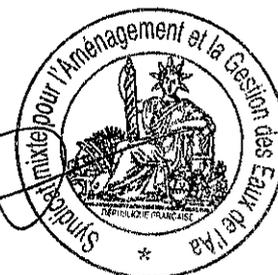


Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 MARS 2007

le président
C. DENIS



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n°4

FINANCES : Services généraux – Budget Primitif 2007 - Vote

RAPPORTEUR : M. DENIS

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de : 645 971,00€
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de : 1 526 265,72

En Investissement :

Les crédits concernent les opérations suivantes :

▶ n°101 " moulin snick"	109 368,36
▶ n°102 " vallons creux" :	179 929,80
▶ n°103 " mobilisation du champ d'expansion des crues "	867 695,36
▶ n°104 " résorption des désordres locaux"	20 272,20
▶ n°105 " gestion des barrages et seuils"	0,00
▶ n°106 " restauration des habitats aquatiques"	99 000,00
▶ acquisition de matériel (éq.rivière, plantations, stat.limnimétriques, et pièges)	38 000,00
▶ matériel de transport	142 000,00
▶ subventions allouées	70 000,00

L'équilibre de la section est assuré par le virement de la section de fonctionnement, les amortissements, le résultat de fonctionnement et l'excédent d'investissement reportés. Des subventions d'équipement sont prévues pour les opérations 101-102-103-104 et d'autres seront demandées pour l'opération 106.

En fonctionnement :

Les crédits inscrits concernent les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, matériaux pour le plan de gestion, frais de personnel, entretien divers, indemnités, affranchissement, téléphone et les amortissements.

Les recettes de la section sont composées pour l'essentiel par la participation des commune et communautés de communes, et la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'équipe d'entretien de rivière. D'autres subventions seront demandées par action.

Ce projet de budget ayant obtenu l'accord du bureau, je vous propose de l'adopter équilibré comme suit, en dépenses et recettes :

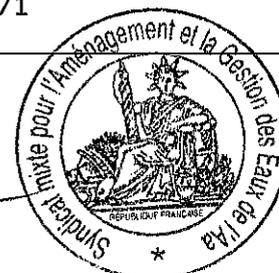
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 526 265,72	1 526 265,72
Fonctionnement	645 971	645 971

A l'unanimité, le budget primitif est adopté tel qu'il est présenté.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

Le Président,
Christian DENIS

28 FEV 2007



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES
Sur convocation en date du 15/02/2007**

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard
REBENA délégués titulaires.
Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées-suppléantes,
Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis
DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude
DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur
Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël
DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.*

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n°5

RESSOURCE QUALITE MILIEUX : Protection de berges – commune de Tilques – subvention pour la réalisation

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière. Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7^{ème} Section des Wateringues du Pas-de-Calais. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains.

En ce qui concerne les protections des berges, elles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme nécessaire, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

La commune de Tilques a interpellé le SmageAa avec un projet de protection de berges le long de la rue du rivage. Un conseil technique a été apporté et aujourd'hui, suite à l'établissement des devis, la commune sollicite une participation financière du SmageAa à la réalisation de l'aménagement.

Cette protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

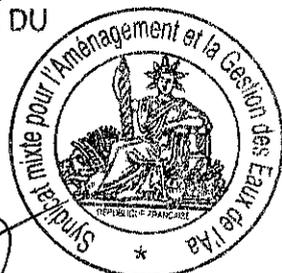
Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- Signer la convention correspondante (cf. projet joint).
- Inscrire la participation financière du SmageAa (à hauteur de 11% de l'aménagement) soit 2000 € à l'article 20414

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 MARS 2007

le président
C. DENIS



Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

28 FEV. 2007

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES
Sur convocation en date du 15/02/2007**

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard
REBENA délégués titulaires.
Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,
Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis
DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude
DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur
Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël
DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.*

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n°6

RESSOURCE QUALITE MILIEUX : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON.

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

En 2005 et 2006, le SmageAa a aidé les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Le bilan des prises de rat musqué pour l'année 2006 n'est pas encore connu.

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire dans les mêmes conditions qu'en 2006 à savoir :

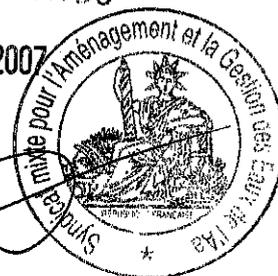
- ▶ La dotation en pièges pour les GDON du Haut Pays, Lys Aa et Pays de Lumbres.
- ▶ La possibilité de subvention pour les GDON du Nord et de l'Ondatra, où les moyens de lutte sont déjà importants.

	Cage Piège	Piège en X	Subvention
Haut pays	15	10	
Lys Aa	22	20	
Lumbres	15	30	
Ondatra			1 000 €
GFM			600 €
USAN			800 €
Total	52	60	
SOIT	2 000 €		2 400 €

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 MARS 2007

le président
C. DENIS



Soit un total de **4 400 € TTC** pour l'année 2007 (Pour rappel la dotation 2005 était de 4 000 € TTC et celle de 2006 de 4 600 € TTC).

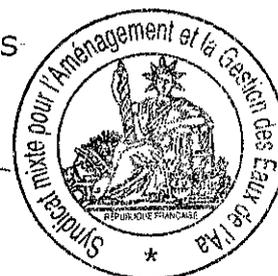
Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- ▶ signer les conventions avec les GDON
- ▶ d'inscrire au BP 2007 à l'article 6745 un crédit suffisant

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

28 FEV. 2007



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES
Sur convocation en date du 15/02/2007**

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard
REBENA délégués titulaires.
Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,
Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis
DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude
DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur
Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël
DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.*

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22

◁>◁>

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n°7

COMMISSION MARAIS : Acquisition d'un chaland et de matériels complémentaires pour l'entretien des voies d'eau secondaires du marais audomarois

RAPPORTEUR : M. BERTELOOT

Objectifs du chaland:

En donnant ou en améliorant les conditions d'accès à des secteurs isolés du marais audomarois, le chaland permettra d'en améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique :

- donner l'accès à des rivières wateringues non accessibles autrement que par la voie d'eau [sur 170 km classé wateringues, 1/4 peuvent être considéré comme inaccessibles (secteurs des îles du marais ouest) ou très difficilement accessibles], permettre l'entretien du réseau des rivières wateringues et des watergangs (cours d'eau non navigables hors les propriétaires),
- favoriser l'abattage et l'exploitation des peupleraies situées sur des îles ou en secteurs inaccessibles afin d'éviter les chutes d'arbres dans les rivières et le comblement de celles-ci par l'accumulation de branchages et de feuilles,
- garantir l'entretien des rivières wateringues et des watergangs sur le marais ouest principalement afin de permettre une bonne circulation des eaux,
- si possible donner les moyens d'une gestion pérenne des zones « restaurées » au moyen privilégié d'un pâturage extensif,
- se donner la possibilité de réaliser de petits équipements pour limiter la vitesse des bateaux sur les rivières et limiter par voie de conséquence la dégradation des berges et la turbidité de l'eau.

L'exploitation des peupliers ou d'autres espèces arbustives ou arborescentes permettra de donner une nouvelle capacité d'épandage des boues de curage sur les bords à rivières wateringues ou les watergangs. En effet, il est actuellement impossible, techniquement, d'envisager de déposer les boues de curage sur des parcelles plantées ou boisées sans un important travail de préparation.

Les matériels complémentaires :

Le bon entretien du réseau hydrographique sur le marais audomarois nécessite que des engins de curage puissent accéder sur les îles du marais et plus largement. Il nécessite également que les zones de dépôts traditionnelles des vases permettent le dépotage des vases. Or, dans de nombreux cas, cela n'est plus possible. L'évolution naturelle du marais ou les plantations qui y ont été pratiquées il y a 20 à 40 ans ne permettent pas actuellement de pouvoir déposer les vases sans une intervention préalable. De la même façon, une fois les dépôts réalisés, il convient d'entretenir ces derniers pour éviter la pousse intempestive des chardons et des saules dont les vases contiennent de très nombreuses semences. Pour mener cela à bien, il est proposé de procéder à l'achat d'un tracteur d'occasion de 60 à 100 cv qui sera équipé d'une fendeuse de bûches, d'un broyeur et d'un extirpateur ainsi que d'un appareillage spécifique qui permettra de remonter les troncs gisant dans les rivières mais également facilitant l'abattage des arbres positionnés en bordure immédiate des rivières.

Fonctionnement :

Le secteur le plus touché par le non-entretien des cours d'eau est le marais ouest (à l'est de la voie ferrée Saint-Omer Calais) sur les communes de Houlle, Watten, Serques, Tilques, Salperwick, et Saint-Omer). Le chaland sera principalement basé sur ce territoire sensible.

Les rivières classées wateringues sont entretenues par les agents de la 7^{ème} section laquelle couvre la totalité du marais audomarois. Vu les connaissances et les compétences de la 7^{ème} section, il est envisagé que le chaland soit placé par convention sous leur autorité.

Les secteurs qui ont été boisés sont principalement ceux du marais ouest du fait de leur manque d'accès et de leur abandon par la profession agricole.

Coût de l'opération et financement prévisionnel :

Le coût total de l'opération est estimé à 122 000 € TTC

Ce montant serait réparti de la façon suivante :

Achat du chaland	100 000 € TTC
Achat d'un tracteur d'occasion et de divers matériels complémentaires	22 000 € TTC

Financement prévisionnel de l'opération

Europe (Interreg « CARFO ») :	30 500 € (acquis)
Agence de l'Eau Artois Picardie :	30 500 € (sollicité)
Région Nord-Pas de Calais (au travers des crédits Pays) :	61 000 € (sollicité)

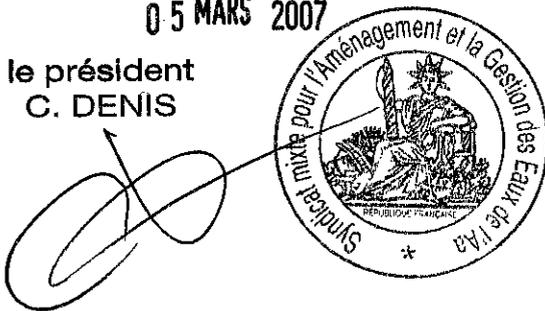
Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- Lancer la consultation des entreprises pour le marché de fournitures du chaland et de ses matériels.
- Rechercher et à demander des subventions aux différents partenaires
- Inscrire les crédits au budget primitif 2007

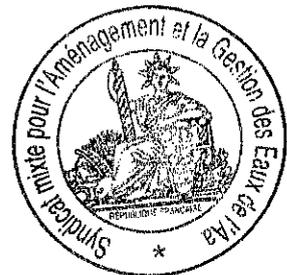
DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 MARS 2007

le président
C. DENIS



Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

28 FEV. 2007

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES
Sur convocation en date du 15/02/2007**

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.

Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,

Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007

Question n°8

MARAIS : Stations limnimétriques – demande de subvention

RAPPORTEUR : M. BERTELOOT

Suite à la délibération du 21 juin 2006, le SmageAa a proposé à l'ASAMA un accompagnement technique de la maîtrise d'ouvrage sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique du marais audomarois. En parallèle, le SmageAa s'est engagé à mettre en place un dispositif de suivi des niveaux d'eau dont l'objectif est de contribuer à :

- mettre en parallèle les niveaux d'eau à l'intérieur et à l'extérieur du casier pour en améliorer la gestion,
- optimiser la qualité des masses d'eau et des sédiments,
- limiter l'utilisation des pompes afin de minimiser les pertes d'argent et d'énergie.

Trois casiers tests ont été déterminés et une consultation des entreprises a été lancée le 13 novembre 2006. Suite à l'ouverture des plis selon la procédure adaptée, c'est la société SOVEP qui a été retenue. L'offre choisie se détaille ainsi (prix HT):

- Implantation d'une station sur le site du Plattiau : 6 157.00 €
- Implantation d'une station sur le site du Casteelbrouck : 6 005.00 €
- Implantation d'une station sur le site du Marais communal : 6 333.00 €
- Prestation communes aux 3 sites (logiciel + formation) : 1 166.00 €
- Option 1 - Contrat de maintenance : 2 085.00 €
- Option 2 – Système de télégestion : 1 409.00 €

Total des investissements hors options : 19 661.00 €HT
Total des investissements avec options : 22 813.31 €HT

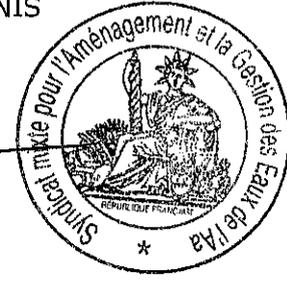
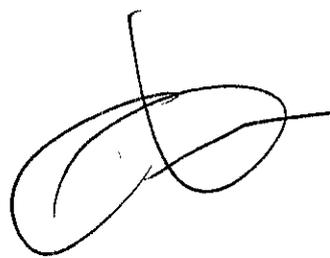
Le dossier préalable de demande de subvention est prêt. Sous réserve des accords de subvention, il est proposé comme suit :

SmageAa	20%	4 280.86 € HT
Conseil général du Pas-de-Calais	30%	6 421.29 € HT
Conseil régional du Nord Pas-de-Calais	30%	6 421.29 € HT
Agence de l'Eau Artois Picardie	20%	4 280.86 € HT
Total (option 1 incluse)		21 404.31 € HT
Exploitant du site Casteelbroock (option 2)		1 409.00 € HT
Total (option 1 et 2)		22 813.31 € HT

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à :

- solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers concernés,
- engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux proposés par le prestataire choisi.

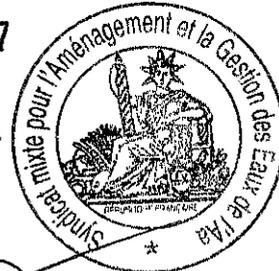
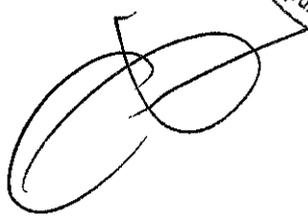
Pour extrait conforme,
le Président,
Christian DENIS



DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 MARS 2007

le président
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

28 FEV. 2007

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES
Sur convocation en date du 15/02/2007**

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard
REBENA délégués titulaires.
Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,
Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis
DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude
DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur
Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël
DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22



